



COMMUNE
DE
CONCISE

AVIS A LA POPULATION

Conformément aux dispositions légales en vigueur, la Municipalité de Concise soumet à l'enquête publique, du **20 octobre 2018 au 18 novembre 2018** inclus (30 jours) :

Décadastration partielle de la parcelle 1951 et transfert au DP communal

Décadastration de la parcelle 1743 et transfert au DP communal

**Radiation de la servitude publique de passage à pied et
tous véhicules n°98044**

Le dossier, établi par le bureau JAQUIER-POINTET SA à Yverdon-les-Bains, est déposé au greffe municipal où il peut être consulté durant le délai d'enquête aux heures d'ouvertures.

Les observations ou oppositions éventuelles peuvent être consignées sur la feuille d'enquête ou adressées à la Municipalité de Concise sous pli recommandé, avant l'échéance du délai d'enquête.

La Municipalité

[Tapez ici]